VILLE DU MOULE

GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Mercredi vingt-deux du mois de juin à dix-sept heures et trente-deux minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le Mercredi 15 juin 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle **LOUIS-CARABIN,** Jean **ANZALA**, Pierre **PORLON,** Marie-Michelle **HILDEBERT,** Marcelin **CHINGAN,** Sylvia **SERMANSON,** Michel **SURET,** Rose-Marie **LOQUES,** Elsa **SUARES**, Thierry **FULBERT,** Patrick **PELAGE,** Joseph **HILL,** Gina **THOMAR**, Alina **GORDON**, Marie-Alice **RUSCADE**, Marie-Joël **TAVARS,** José **OUANA ,** Daniel **DULAC**, Annick **CARMONT**, Pinchard **DEROS**, Ingrid **FOSTIN,** Yvane **RHINAN,** Hermann **SAINT-JULIEN.**

Etait absent : M. Jérôme **CHOUNI.**

Etaient représentés : MM. Bernard **SAINT-JULIEN** (Gabrielle **LOUIS-CARABIN**), Evelyne **CLOTILDE** (Thierry **FULBERT**), Nadia **OUJAGIR** (Jean **ANZALA**), Jacques **RAMAYE** (Michel **SURET**), Rosette **GRADEL** (Marcelin **CHINGAN**), Seetha **DOULAYRAM** (Joseph **HILL**), Bernard **RAYAPIN** (Ingrid **FOSTIN**).

Etaient absents excusés : MM. Betty **ARMOUGOM,** Grégory **MANICOM**, Sandra **SERMANSON**, Justine **BENIN.**

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	23	07	04	01

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, sept (07) représentés, quatre (04) absents excusés et un (01) absent, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Projet d'aménagement porté par la société « CAFCA énergie » ***10/DCM 2022/84***

Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de l'Urbanisme.

Considérant que le projet consiste dans l'aménagement d'une partie d'un terrain cadastré AS988 à la Route de Gavaudière, à Morel Le Moule, sur une superficie de 7 000 m2, d'environ 168 m de long par 47 m de large, pour la création d'un CENTRE DE FORMATION DE TRANSPORT LOGISTIQUE ET D'APPRENTISSAGE.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022

Considérant que les travaux envisagés consistent en :

- La création au sol de deux pistes lourdes nécessitant une planéité (aussi si le terrain a subi certain terrassement, pour créer une plateforme plus ou moins plane, il n'y a pas eu de retrait de plus d'1,50 m), elles sont d'une superficie de 60 mètres de long pour 8 m de large chacune, et se terminent par un retournement en fond de parcelle, à l'Ouest, pour permettre l'apprentissage de la manœuvre des poids lourds. Qu'elles sont aussi connues sous le vocable « PISTES DE MISE A QUAI ».

Considérant qu'afin de pouvoir abriter du soleil les élèves sur le site, et de pouvoir leur permettre de bénéficier de conditions d'hygiène optimales, sont envisagées :

- La construction d'un bâtiment "Accueil/Bureau", d'une superficie de 33 m2 de surface de plancher, qui sera situé à environ 50 m du portail d'entrée privé, au Sud de la parcelle.

  Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite(PMR), et comprendra 4 sanitaires attenants, dont, l'un à l'usage à ces derniers, et qui sera construit en structure métallique, remplis de panneaux isothermes, et climatisé.
- La réalisation de deux places de stationnement pour PMR, juste à côté, du bâtiment avec rampe d'accès.
- La réalisation un parking d'environ 30 places, le long de la voie communale CC N°18.

Considérant que les élèves, seront acheminés des Abymes vers le site par un transport privé. Que pour les sanitaires envisagés, il sera nécessaire de se raccorder au réseau collectif existant ou à un réseau d'assainissement individuel. Qu'un engorgement du réseau collectif, nécessitera l'acquisition d'un surpresseur.

Considérant qu'une étude d'assainissement est déjà lancée pour la pose d'une filière individuelle avec drainage traditionnel. Que tout le terrain sera clôturé, et inaccessible lors des heures de fermeture, sauf le parking ouvert au public. Que le terrain sera végétalisé, engazonné, planté d'arbustes dans la mesure du possible pour permettre l'embellissement de l'ensemble.

Considérant que s'agissant d'un projet dans la zone 1AUx du PLU, le conseil municipal doit se prononcer.

Considérant que la Commission Aménagement Urbanisme Environnement Cadre de Vie et Transition Energétique s'est prononcée favorablement sur ce point lors de sa réunion du jeudi 16 juin 2022.

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Abstention (1) : Marie-Joël TAVARS

Contre (5) : Pinchard DEROS – Ingrid FOSTIN – Bernard RAYAPIN – Yvane RHINAN – Hermann SAINT/JULIEN

Article 1 : D'émettre un avis favorable pour le projet d'aménagement porté par la Société « CAFCA Energie » dont la représentante est Madame Brigitte Aimée MOUTOUSSAMY sur le terrain cadastré AS 988 sis Route de Gavaudière à Morel, d'une superficie de 7 000 m² dans la zone 1AUx du PLU, pour la création d'un Centre de Formation de transport logistique et d'apprentissage.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr.

Fait à Le Moule, le 22 Juin 2022

VILLE DE LE MOULE * GUADELOUPE

Le Maire,

Gabrielle LOUIS – CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022

PROJET DE CONSTRUCTION

De Madame Brigitte

Aimée MOUTOUSSAMY

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022

PLAN DE SITUATION

lé".Dëser,:

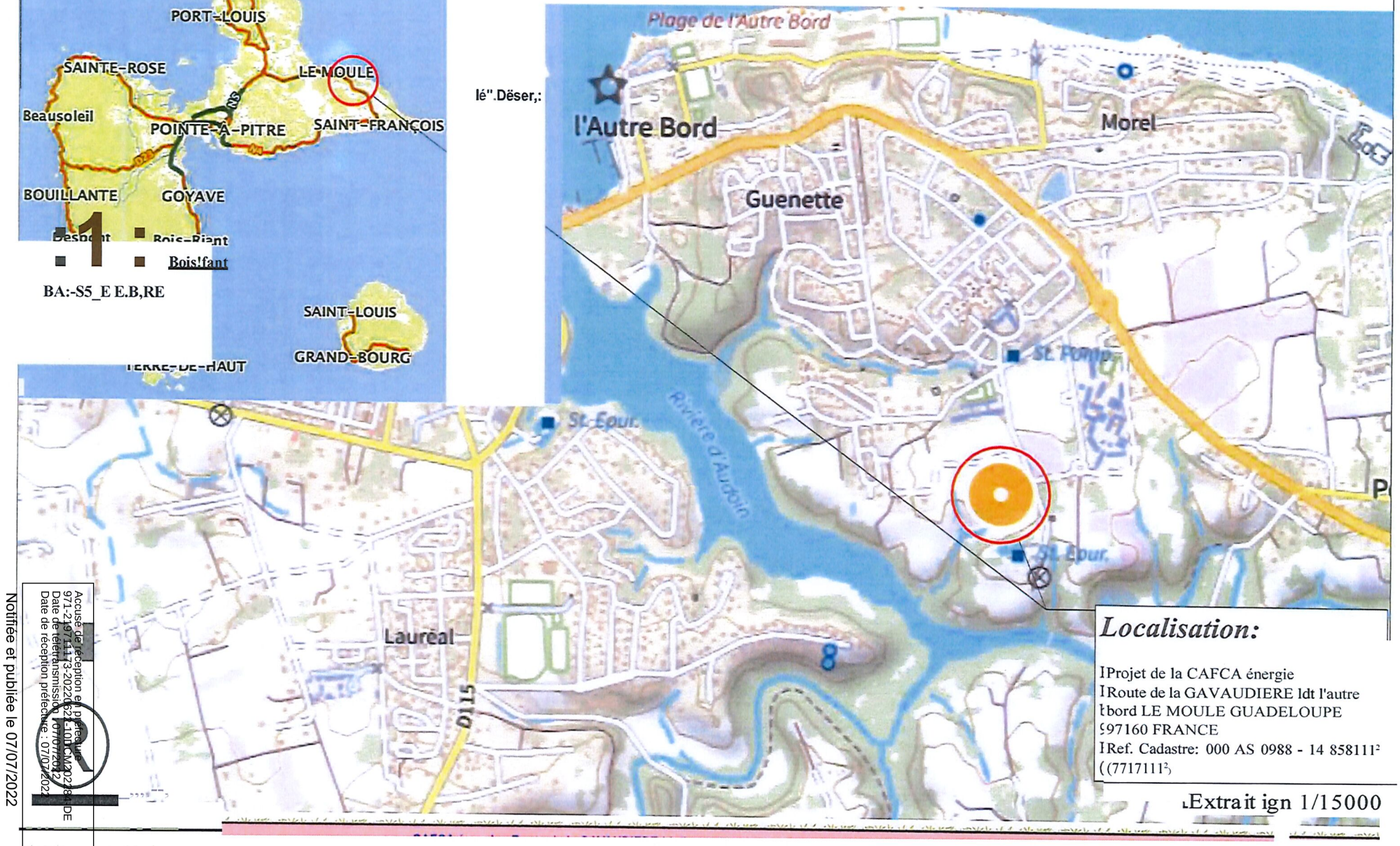

Localisation:

IProjet de la CAFCA énergie
IRoute de la GAVAUDIERE ldt l'autre
tbord LE MOULE GUADELOUPE
§97160 FRANCE
IRef. Cadastre: 000 AS 0988 - 14 858111²
((7717111²)

ıExtrait ign 1/15000

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220621-10DCM20220718-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022

PA 2: Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu

[Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]

Le projet consiste en l'aménagement d'une partie d'un terrain cadastré AS988 à Route De Gavaudière, au lieu dit l'Autre Bord Le Moule, sur une superficie de 6970 m2, d'environ 168m de long par 47m de large, pour la CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION DE TRANSPORT LOGISTIQUE Et D'APPRENTISSAGE.

Les plus importants travaux envisagés consistent, en la création au sol de deux pistes lourdes au sol nécessitant une planéité (aussi si le terrain a subi certain terrassement, pour créer une plate forme plus ou moins plane, il n'y a pas eu de retrait de plus d'1,50 m},les pistes font environ 60 m de long par 8 m de large chacune, et se terminent par un retournement en fond de parcelle, à l'Ouest, pour apprendre à manoeuvrer des poids lourds, aussi appelée« PISTE DE MISE A QUAI».

Afin de pouvoir abriter du soleil les élèves sur le site, et de pouvoir leur permettre d'avoir certaines commodités d'hygiène, un bâtiment "Acceuil/ Bureau", d'une superficie de 33 m2 de surface de plancher, à environ 50 m du portail d'entrée privé, au Sud de la parcelle, accessible aux PMR, et comprenant 4 sanitaires attenants, dont l'un pour PMR, sera construit en structure métallique, et remplissage de panneaux isotherme, celui-ci sera, climatisé, et accessible par une rampe aux norme, pour l'accessibilité des Handicapés.

Deux places de stationnement PMR, sont prévues, juste à côté, du bâtiment avec un cheminement pour permettre l'accès des PMR.

Alors que les élèves, pensent être conduit vers le site par un transport privé, un parking d'environ 30 places, le long de la voie communale CC N°18, est prévu le long de la voie d'accès au terrain en partie Est.

Pour les sanitaires envisagés ,il était nécessaire de venir se raccorder au réseau collectif existant ou à un réseau d'assainissement individuel, du fait de l'engorgement du réseau collectif, il y a la nécessité de faire la dépense d'un surpresseur, le client s'est conformer à faire une étude d'assainissement qui est déjà lancée, et dont je transmet "la copie de mission », pour poser une filière individuelle avec drainage traditionnel.

Tout le terrain sera clôturé, et fermé lors des heures de fermeture, sauf le parking accessible au public.

Le terrain sera végétalisé, engazonné, planté d'arbustes dans la mesure du possible pour l'embellissement de l'ensemble.

Accusé de réception en préfecture
971-219711179-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

PLAN DE MASSE

----- Clôture métallique

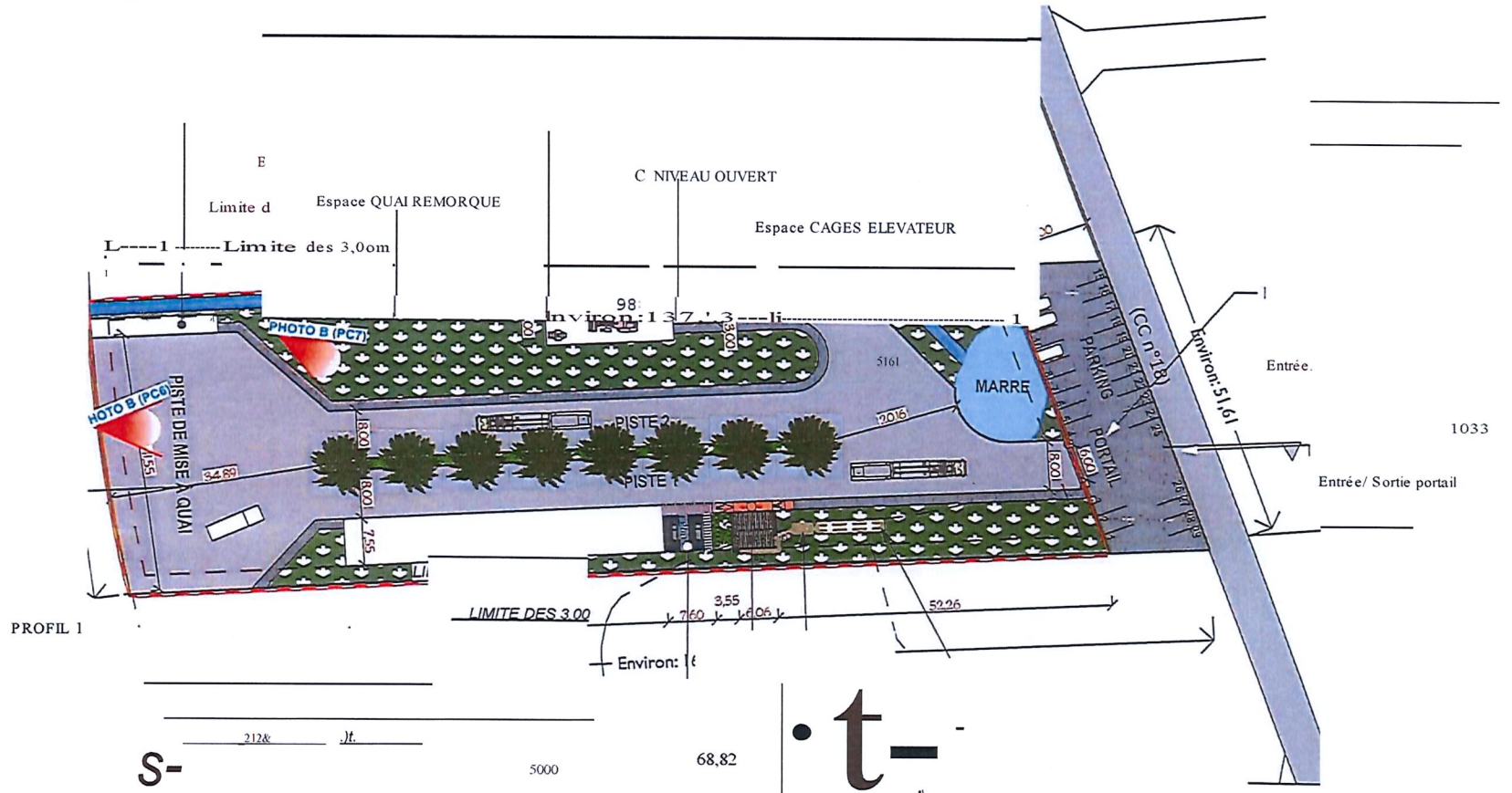

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

FACADES 0, S

0 Facade Ouest 1:50

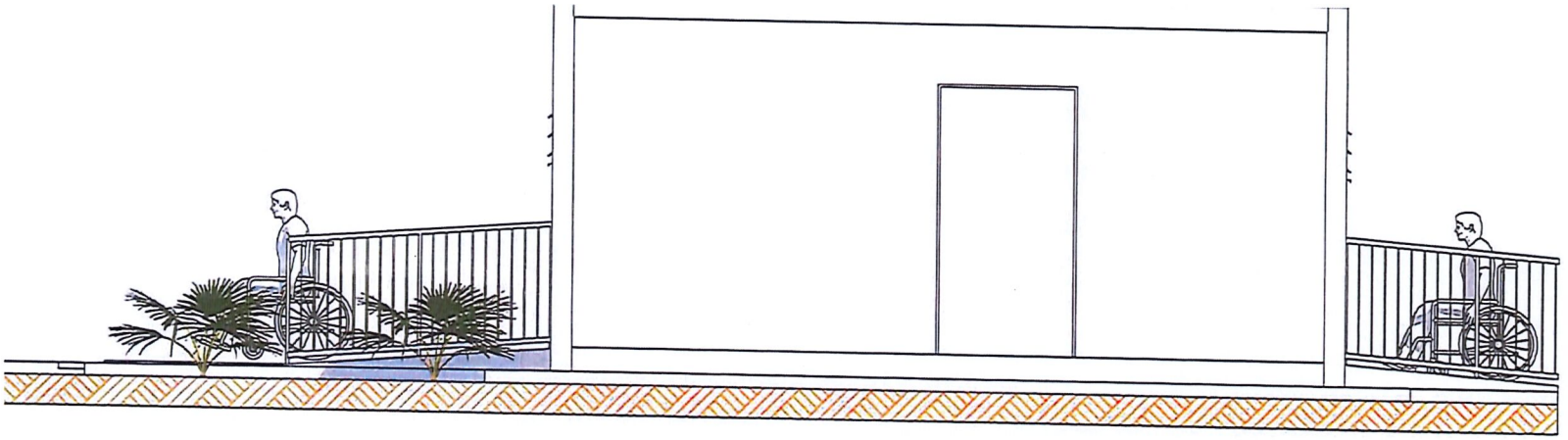

S Facade Sud 1:50

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

FACADES E, N, 0, S

E Fafade Est 1:50

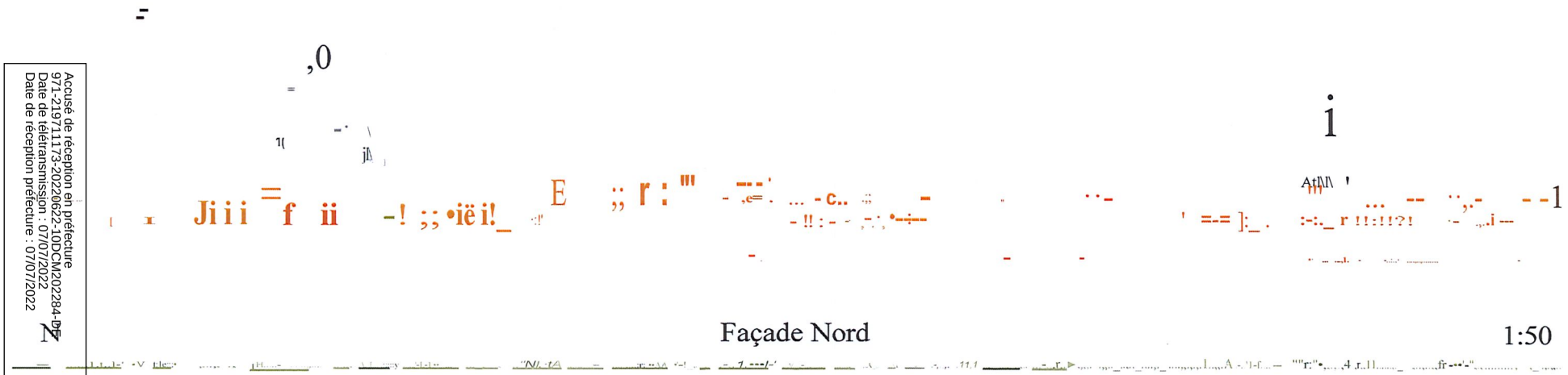

Façade Nord 1:50

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

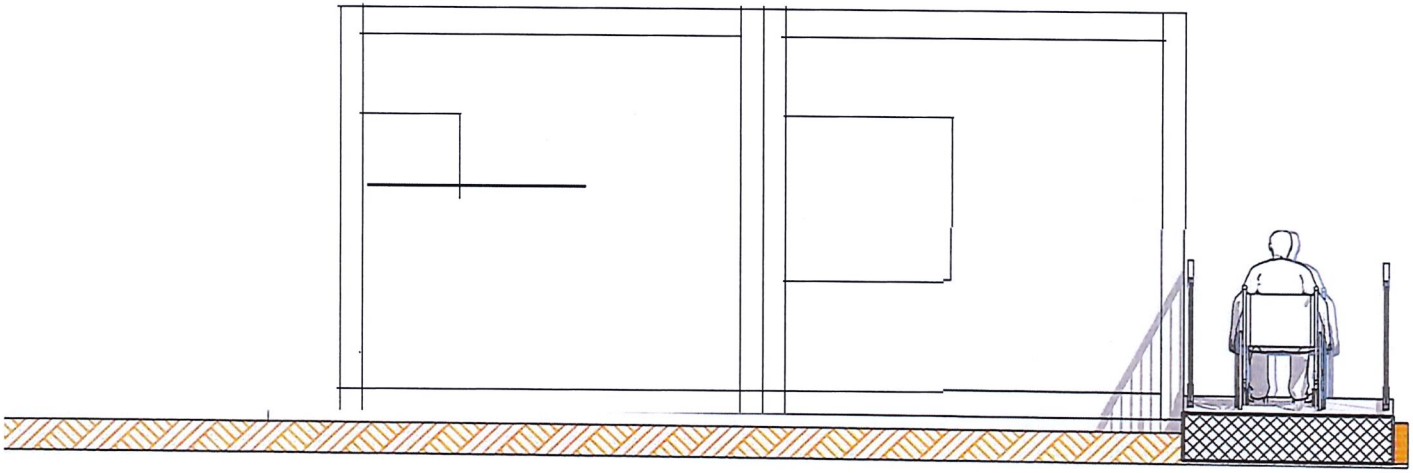

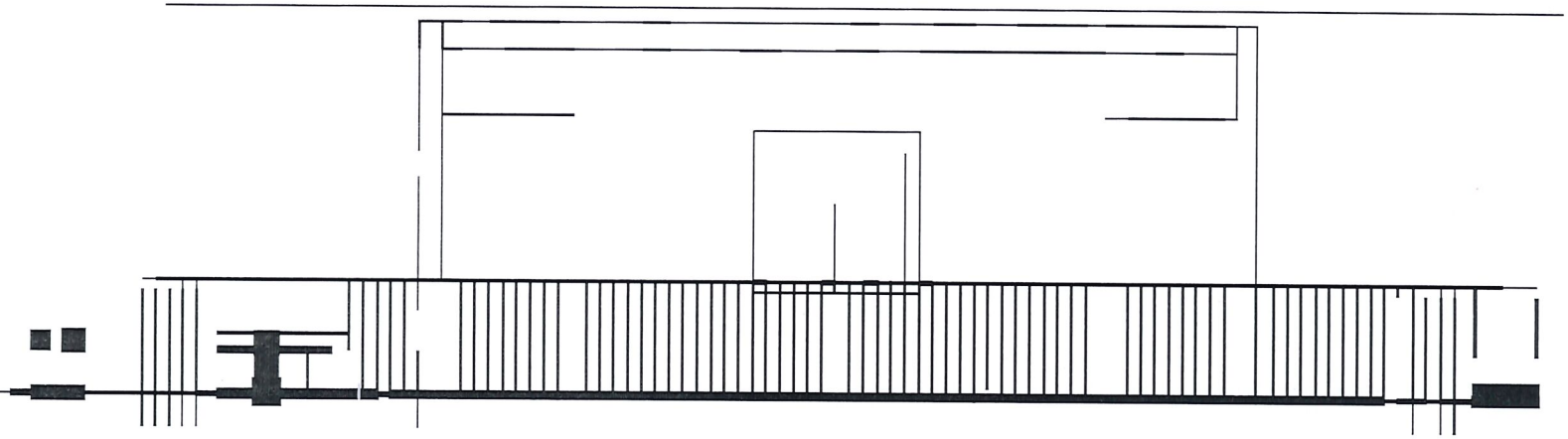

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-0DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

PLAN DE COUPE A, PROFIL 1

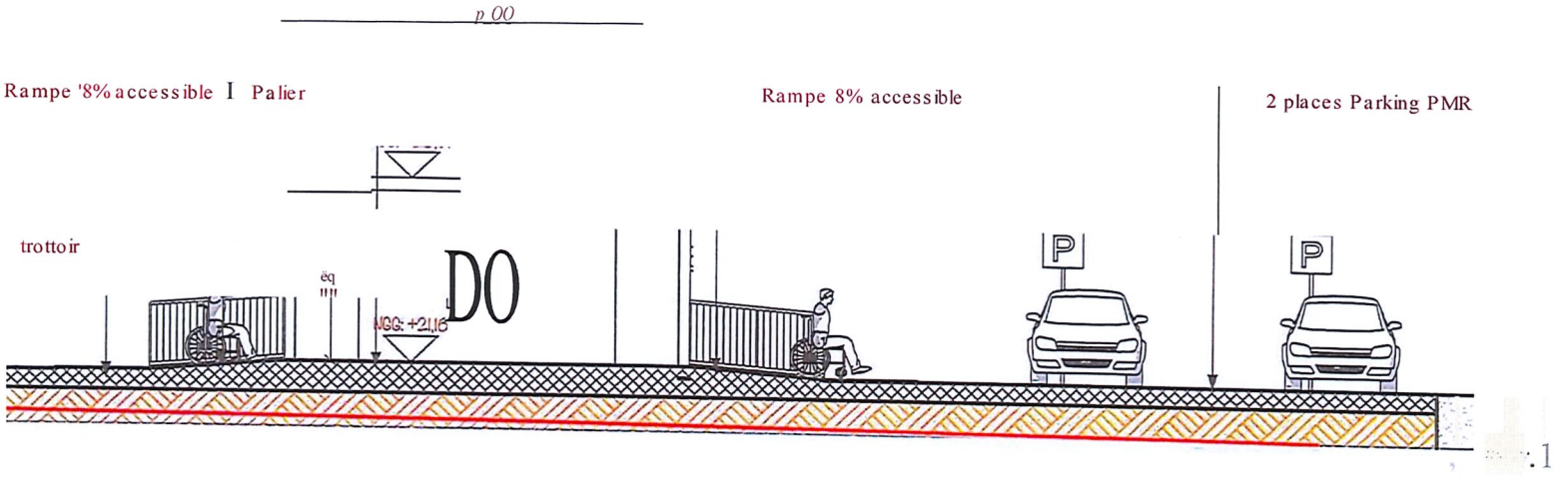

A CouQeAA 1:100

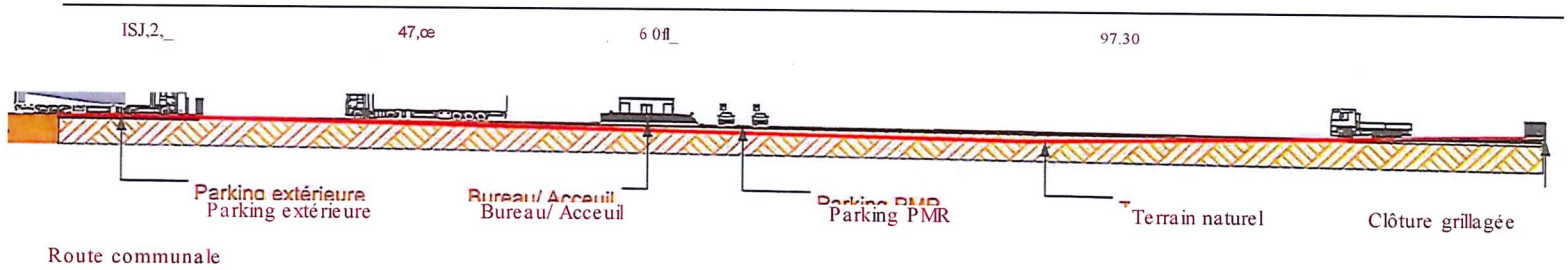

PROFIL 1 CouQe PROFIL 1:750

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Détail de la construction

----- Clôture métallique

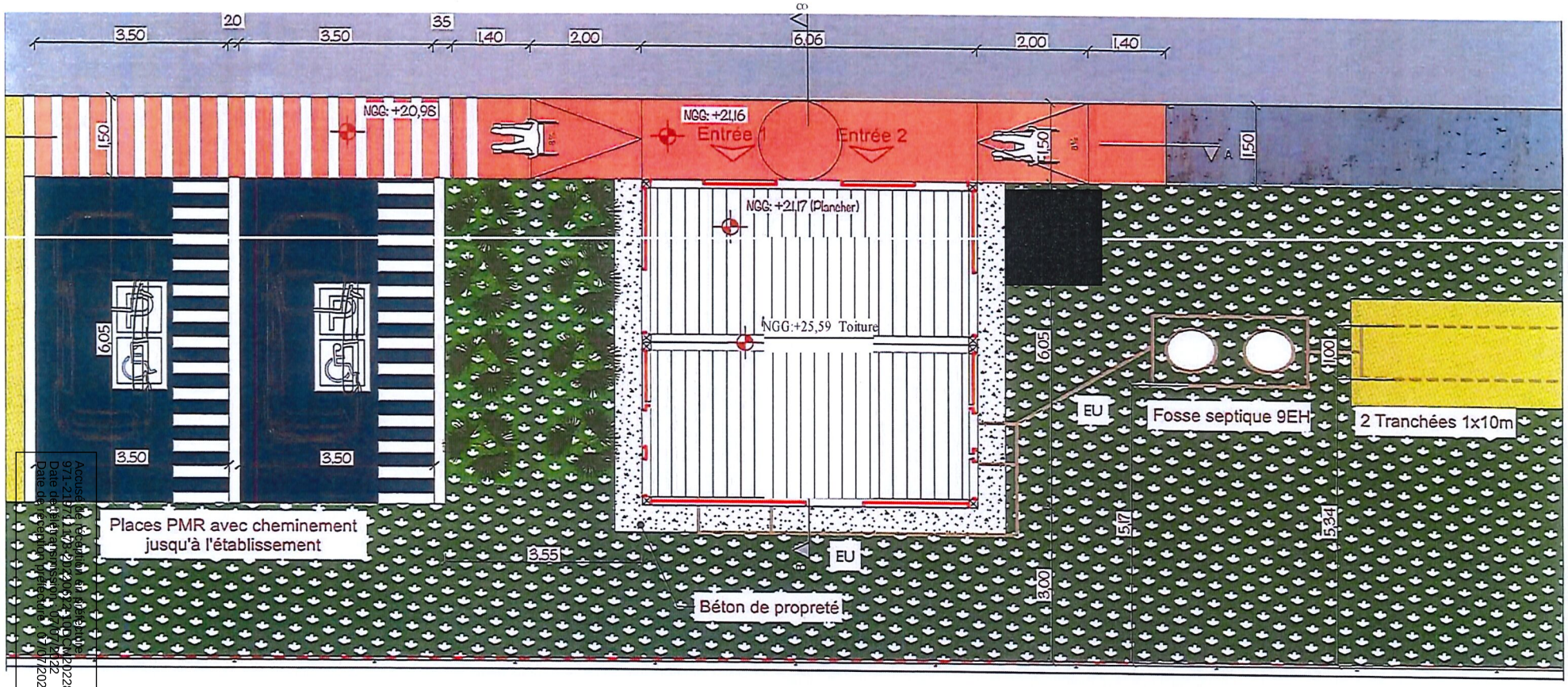

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220822-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

INSERTION PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO A (Insertion)

PHOTO A (Site)

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

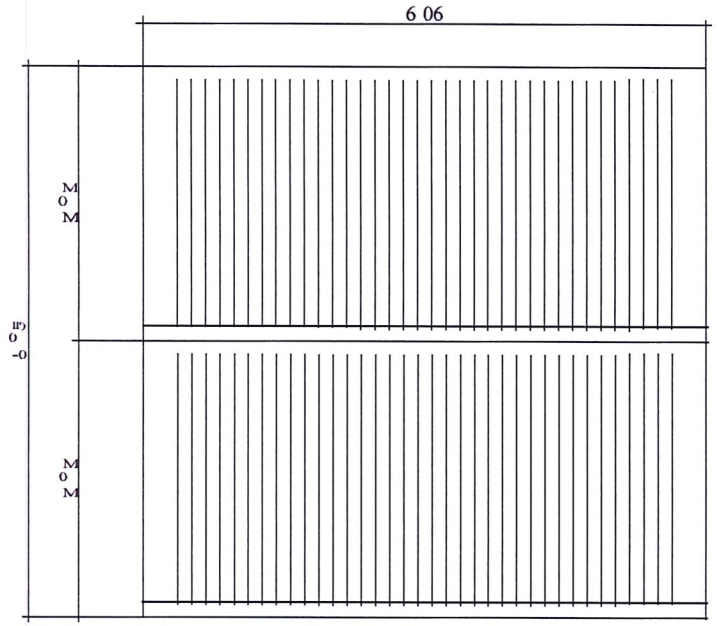

PLAN DE TOITURE 1:75

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-10DCM202284-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022